

CAMEROON RADIO TELEVISION**COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES**

ADDITIF N° 01 A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°003/AONO/CRTV/CIPM/CCCPM-SPI/2026 DU _15 JUIN 2026_ 2026 POUR LA SURVEILLANCE ET LA SECURISATION DES LOCAUX DE LA CAMEROON RADIO TELEVISION (CRTV) EN CINQ (05) LOTS, EXERCICES 2026, 2027 ET 2028.

Objet : *Le présent additif porte sur la modification des critères éliminatoires (la caution de soumission).*

1 Pièce n°1 : avis d'appel d'offres (AAO)**15. Critères d'évaluation****15.1. Critères éliminatoires**

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation suivant les critères essentiels. Le non-respect d'un seul de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.

Il s'agit notamment de :

Au lieu de

- absence ou non-conformité de la caution de soumission à l'ouverture des plis conformément à la circulaire du MINMAP n° 0001/PR/MINMAP du 25 avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;
- non-production au-delà du délai de 48h après l'ouverture des plis d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission qui entraîne l'élimination directe à l'ouverture);
- Absence d'agrément signé par le Président de la République du Cameroun dans le domaine du gardiennage et en cours de validité ;
- fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou falsification des pièces ;
- non-respect d'au moins **16 critères essentiels sur 22, soit 72,7%** ;
- Absence de la capacité financière délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances, dont la liste figure dans la pièce N° 14 du DAO par lot :
 - Lot 1: 90 000 000 F CFA ;
 - Lot 2, 35 000 000 F CFA ;
 - Lot 3, 50 000 000 F CFA ;
 - Lot 4, 35 000 000 F CFA ;
 - Lot 5, 34 000 000 F CFA.
- Absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;
- Absence d'une déclaration sur l'honneur de n'avoir pas abandonné de chantier durant les trois (03) dernières années ;
- Absence de la lettre de soumission ;
- Absence de la charte d'intégrité signée et datée ;
- Absence de la déclaration d'engagement social et environnemental signée et datée ;
- Absence de l'attestation de visite du site ;
- Non-respect du format de fichiers des offres ;
- Non-respect du mode de soumission ;

Lire plutôt....

- non-production au-delà du délai de 48h après l'ouverture des plis d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis y compris la caution de soumission ;
- Absence d'agrément signé par le Président de la République du Cameroun dans le domaine du gardiennage et en cours de validité ;
- fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou falsification des pièces ;
- non-respect d'au moins **16 critères essentiels sur 22, soit 72,7%** ;
- Absence de la capacité financière délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances, dont la liste figure dans la pièce N°14 du DAO par lot :
 - Lot 1: 90 000 000 F CFA ;
 - Lot 2, 35 000 000 F CFA ;
 - Lot 3, 50 000 000 F CFA ;
 - Lot 4, 35 000 000 F CFA ;
 - Lot 5, 34 000 000 F CFA.
- Absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;
- Absence d'une déclaration sur l'honneur de n'avoir pas abandonné de chantier durant les trois (03) dernières années ;
- Absence de la lettre de soumission ;
- Absence de la charte d'intégrité signée et datée ;
- Absence de la déclaration d'engagement social et environnemental signée et datée ;
- Absence de l'attestation de visite du site ;
- Non-respect du format de fichiers des offres ;
- Non-respect du mode de soumission ;

2 Pièce n°3 : Règlement particulier de l'appel d'offres (RPAO)

L'évaluation des offres se fera sur la base des critères ci-après :

Etant entendu qu'un critère ne peut être à la fois éliminatoire et essentiel.

1) Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation suivant les critères essentiels. Le non-respect d'un seul de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.

Les critères éliminatoires concernent notamment :

Au lieu de....

- absence ou non-conformité de la caution de soumission à l'ouverture des plis conformément à la circulaire du MINMAP n° 0001/PR/MINMAP du 25 avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;
- non-production au-delà du délai de 48h après l'ouverture des plis d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission qui entraîne l'élimination directe à l'ouverture);
- Absence d'agrément signé par le Président de la République du Cameroun dans le domaine du gardiennage et en cours de validité ;
- fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou falsification des pièces ;
- non-respect d'au moins **16 critères essentiels sur 22, soit 72,7%** ;
- Absence de la capacité financière délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances, dont la liste figure dans la pièce N°14 du DAO par lot :
 - Lot 1: 90 000 000 F CFA ;
 - Lot 2, 35 000 000 F CFA ;
 - Lot 3, 50 000 000 F CFA ;
 - Lot 4, 35 000 000 F CFA ;

Lot 5, 34 000 000 F CFA.

- Absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;
- Absence d'une déclaration sur l'honneur de n'avoir pas abandonné de chantier durant les trois (03) dernières années ;
- Absence de la lettre de soumission ;
- Absence de la charte d'intégrité signée et datée ;
- Absence de la déclaration d'engagement social et environnemental signée et datée ;
- Absence de l'attestation de visite du site ;
- Non-respect du format de fichiers des offres ;
- Non-respect du mode de soumission ;

Lire plutôt....

- non-production au-delà du délai de 48h après l'ouverture des plis d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis y compris la caution de soumission ;
- Absence d'agrément signé par le Président de la République du Cameroun dans le domaine du gardiennage et en cours de validité ;
- fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou falsification des pièces ;
- non-respect d'au moins **16 critères essentiels sur 22, soit 72,7%** ;
- Absence de la capacité financière délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances, dont la liste figure dans la pièce N°14 du DAO par lot :
 - Lot 1: 90 000 000 F CFA ;
 - Lot 2, 35 000 000 F CFA ;
 - Lot 3, 50 000 000 F CFA ;
 - Lot 4, 35 000 000 F CFA ;
 - Lot 5, 34 000 000 F CFA.
- Absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;
- Absence d'une déclaration sur l'honneur de n'avoir pas abandonné de chantier durant les trois (03) dernières années ;
- Absence de la lettre de soumission ;
- Absence de la charte d'intégrité signée et datée ;
- Absence de la déclaration d'engagement social et environnemental signée et datée ;
- Absence de l'attestation de visite du site ;
- Non-respect du format de fichiers des offres ;
- Non-respect du mode de soumission ;

LE RESTE SANS CHANGEMENT.

Yaoundé, le

26 JUIN 2026

LE DIRECTEUR GENERAL,



CHARLES NDONGO